



L'ANAS REÇUE EN AUDIENCE PAR LA DAPN

LE 28 SEPTEMBRE DERNIER, UNE DÉLÉGATION DU BUREAU NATIONAL DE L'ANAS ÉTAIT REÇUE EN AUDIENCE PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE



Pierre WILLEM, Secrétaire National ANAS, Joaquin MASANET, Président de l'ANAS, Monsieur Hervé BOUCHAERT, Directeur de l'Administration de la Police Nationale, Bernard LAYES, vice-président de l'ANAS et Pierre DERROUCH, sous-Directeur de l'Action Sociale.

DEPUIS SA CRÉATION, L'ANAS EST PRÉSENTE AUPRES DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DE L'ADMINISTRATION POUR MIEUX DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

ASSOCIATION NATIONALE D'ACTION SOCIALE

PERSONNELS DE LA POLICE NATIONALE ET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - DÉCRET DU 13 OCTOBRE 1977 - J.O DU 21 OCTOBRE 1977
18, QUAI DE POLANGIS - B.P 81 - 94344 JOINVILLE LE PONT CÉDEX
Tél: 01.48.86.37.81 www.anas.asso.fr